

Réf : CNIG 2024. 056

COMPTE-RENDU du CONSEIL PLENIER du CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CNIG) du 10 décembre 2024

Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (à distance)
Geoffrey ALDEBERT – DINUM	Vincent AIT-AMMAR – CGDD/Ecolab
Hélène BEGON – CGDD/Ecolab	Patrick ALAYRANGUES - Altereo
Pierre-Alban BONIN – FNCCR	Bernard ALLOUCHE - CEREMA
Pierre BRIOLE – président commission CNIG	Christine ARCHIAS - présidente commission CNIG
Gilles CANAUD – IGN	Jacques BEAS-GARCIA - CNES
Marielle CHRISMENT – DINUM	Eric BERNER – Ministère des finances Direction générale des entreprises
Amélie COANTIC – CGDD	Annie BLANDIN – présidente de pôle CNIG
Aurélien CONRAUX – Ministère de la Culture	Nicolas BERTHELOT – IGN
Maria COTORA – DINUM	Thierry CAQUET – INRAE
Claire DORVILLE – CGDD/Ecolab	François CHIRIE - IGN
Arnaud GARNIER – BRGM	Thierry COURTINE – CGDD/SRI
Paul GRIGNON – CGDD/Ecolab	Tony EMERY – AITF
Guillaume HOUSSAY – Avineon Tensing	Nathalie GOSSELIN – Régions de France
Yves JACQUIN – Ministère de l'Agriculture	Noémie GREMEAUX – CFDT
Pierre JAILLARD – président commission CNIG	Manon JOUVE – FCEN
Marie LAMBOIS – présidente commission CNIG	Virginie LANGLET- Départements de France
Pierre LAULIER - CGDD/CNIG	Sylviane LE GUYADER – ANCT
Alexis LEAUTIER – CGDD/Ecolab	Benjamin LEVY-MAYA – CGDD
Nathalie LEMOINE – Région Ile-de-France	Olivier MINOT – Ordre des géomètres experts
Gabriela MARTIN – Opendata France	Christophe NICOLLE – Région Pays-de-le-Loire
Guillaume MELLIER – IGN	Jérémy PIERRE-NADAL – Régions de France
Bertrand MONTHUBERT - président du CNIG	Virginie STEINER – Institut du Numérique Responsable
Benoît MORANDO – CNIG	
Col François NOËL – Ministère des Armées	
Corinne PROST - INSEE	
Emmanuelle ROUX - IGN	
Sébastien SORIANO - IGN	
Eric THALGOTT – AFIGEO/GEOFIT	
Cécile TOURNEBOEUF – Open communities	
Ella VERHEUGEN – CGDD/ Ecolab	

Ordre du jour

- **Accueil**
- **Gouvernance de la donnée territoriale**
 - Propositions de recommandations du groupe de travail CNIG sur la gouvernance de la donnée territoriale – *pour validation*
 - Avancement des comités territoriaux de la donnée en régions – *pour information*
 - Fabrique pour la donnée territoriale – *pour avis*
- **Fabrique des standards**
 - Travaux du groupe de travail sur la Fabrique des standards – *pour validation*
- **Mise à jour de l'arrêté du 5 mars 2019 relatif aux référentiels géodésiques**
 - Proposition de modification de l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n°2000-1276 du 26 décembre 2000 relatif aux référentiels géodésiques – *pour avis*
- **Validation de standards.**
 - Standards Adresse, Risques, Star-Eau, Grace-THD – *pour validation*
- **Renouvellement du CNIG**
 - Avis du CNIG sur son renouvellement en 2025 – *pour avis*
- **Travaux du CNIG (pour information)**
 - Travaux du groupe de travail « données géolocalisées en santé »
 - Programme 2025
- **Annonces des membres**
- **Conclusion**

Les documents associés sont disponibles sur la [page du plénier sur le site du CNIG](#).

Relevé de décisions

- Les recommandations du groupe de travail CNIG sur la gouvernance de la donnée territoriale sont validées en prenant en compte les remarques du conseil, le groupe de travail est prolongé et son mandat sera renouvelé.
- Les travaux de la fabrique des standards sont validés.
- Le conseil plénier émet un avis favorable à la proposition de modification de l'arrêté du 5 mars 2019 relatif aux référentiels géodésiques.
- Les standards Adresse, Risques et Star-Eau et la nouvelle version du standard Grace THD sont approuvés.
- Le conseil plénier sollicite un renouvellement du CNIG en 2025.

Compte-rendu détaillé

Introduction par Bertrand Monthubert, président du CNIG

Le président a remercié les personnes présentes et en particulier les nouveaux membres : **Corinne Prost, directrice de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'INSEE** et **Gabriela Martin, Directrice générale d'Opendata France**. De plus, le président remercie les présidents des pôles et commissions et les plus de 700 personnes qui participent aux travaux du CNIG. Il a également souligné l'activité importante du CNIG et sa capacité à créer un cadre collaboratif qui

permet la représentation de la diversité de l'écosystème géonumérique et la co-construction des actions du CNIG.

Introduction par Amélie Coantic, vice-présidente du CNIG

L'ordre du jour de ce plénier illustre à quel point le travail de consolidation du CNIG dans son rôle d'expertise et de médiation autour de la donnée commence à porter ses fruits.

Amélie Coantic a souligné deux éléments importants pour le Commissariat général au développement durable (CGDD) :

- L'importance de la structuration des politiques de gouvernance de la donnée multi-acteurs en se félicitant de la participation des collectivités territoriales dans le CNIG.
- La donnée prend une place de plus en plus importante dans le débat public, dans l'implication des ministères et des collectifs d'acteurs, aussi. Amélie Coantic a rappelé l'importance d'une donnée structurée afin de pouvoir ensuite la remobiliser.

La France organise un sommet international sur l'Intelligence Artificielle (IA) en 2025, une occasion pour rappeler les opportunités économiques et sociétales que crée le bon usage des informations et l'importance des standards et de la gouvernance de la donnée territoriale dans ce cadre-là.

1. Gouvernance de la donnée territoriale

1.1 Propositions de recommandations du groupe de travail CNIG sur la gouvernance de la donnée territoriale - pour validation.

Pour rappel, en décembre 2023, le conseil plénier du CNIG a pris la décision d'élargir le travail du CNIG à l'ensemble de la donnée territoriale et de se pencher sur la manière dont la gouvernance de cette donnée territoriale pouvait être structurée au niveau national et territorial. Pour cela un groupe de travail a été mis en place.

*Présentation par **Nathalie Lemoine, Région Ile-de-France.***

Le groupe de travail a organisé sept sessions de travail. Il réunit une cinquantaine de partenaires qui regroupent des collectivités territoriales, les services de l'état, des experts, des opérateurs locaux et nationaux et différentes fédérations. Cinq partenaires ont contribué à animer ce groupe de travail : Région Ile-de-France, Région Pays-de-la-Loire, Afigéo Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Les recommandations du groupe de travail incluent une définition de la donnée territoriale et des préconisations en termes de feuille de route.

La définition issue des différents travaux du GT est la suivante : La donnée territoriale est « **une donnée d'intérêt général qui est attachée à un territoire, utilisable pour le pilotage des politiques publiques territoriales dans un but d'intérêt général, au sens de 'bien commun' ».**

Trois objectifs principaux ont été définis :

- Co-produire une vision stratégique, politique et souveraine de la donnée au niveau régional visant à appuyer les politiques publiques locales et nationales, en respectant les principes de subsidiarité entre les différents échelons.

- Coordonner la co-construction des communs de données, favoriser l'interopérabilité de la donnée territoriale, dans le cadre d'une cohérence nationale assurée par le CNIG.
- La gouvernance de la donnée territoriale se matérialise par la création de comités territoriaux de la donnée, réunissant à minima des élus locaux et des représentants de l'État.

Le GT a également travaillé sur la définition de comité de gouvernance. La gouvernance doit ainsi s'établir avec deux niveaux de comités :

- **Au niveau politique** : une instance décisionnelle placée au niveau régional et faisant le relai d'instances infrarégionales. Elle est composée d'élus, représentants de tous les échelons engagés dans la démarche des collectivités et de leurs groupements ET des représentants de l'État et des opérateurs de référence de la donnée territoriale. (Instance plénière)
- **Au niveau technique** : des instances sur des périmètres thématiques ou sur des périmètres territoriaux infrarégionaux (ou inter-régionaux). Y participent les directions de l'État et les opérateurs de l'État concernés et des collectivités territoriales, les acteurs privés, les représentants de la société civile, le secteur académique, et de manière générale tous ceux qui souhaitent y participer. L'ouverture est un élément principal de cette proposition. (Instances thématiques ou géographiques)

Des objectifs opérationnels – annuels et pluriannuels – ont été définis au sein d'une feuille de route, voici les principaux :

- Consolider les modèles économiques de production, faciliter l'accès aux programmes européens.
- Émettre des propositions de mutualisation financière aux instances de gouvernance État-Région : Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), Contrats de plan Etat-Régions (CPER), ...
- Être le relais du CNIG : Co-construire et faire remonter des propositions de standard et leurs évolutions
- Fédérer et coordonner les travaux de construction de communs de données
- Désigner des représentants dans chaque Comité Territorial de la Donnée pour permettre des échanges au niveau d'une instance nationale pilotée par le CNIG

Les moyens et les méthodes d'organisation de la gouvernance suivants sont proposés par le GT :

- S'appuyer sur les plateformes existantes pour la coordination, l'animation, l'organisation et la communication
- Consolider le cadre juridique pour mutualiser et partager les données au niveau territorial
- Identifier les acteurs et les moyens nécessaires pour chaque action
- La Fabrique pour la donnée territoriale de l'IGN peut être intégrée à l'animation des communs de données

Coordination nationale : Le CNIG doit être le lieu de coordination nationale des Comités territoriaux de la donnée (CTD) et doit assurer le lien avec les acteurs régionaux et les acteurs nationaux. Dans le cadre de collaborations régionales et transverses, le GT propose de :

- S'appuyer, s'adosser sur les infrastructures existantes, dans les régions
- Établir des liens avec les COP régionales
- Organiser la fédération des observatoires, plateformes, acteurs déjà existants sur le territoire
- Créer des synergies entre acteurs pour mieux utiliser les moyens existants et mettre en place des communs de données territoriales
- Développer des partenariats entre secteur public et privé autour de la donnée territoriale

En conclusion, le groupe de travail souhaite poursuivre ses travaux avec un mandat opérationnel pour suivre la mise en place des premiers CTD, pour préciser les recommandations opérationnelles des CTD et pour préciser les différentes articulations autour de ces travaux.

Remarques et débats :

- **Marielle Chrisment, Directrice d'Etalab à la Direction interministérielle du numérique**, apprécie l'ouverture proposée par le GT et souligne l'importance de travailler avec des associations ou des particuliers. Elle souligne également la facilitation de la remontée des besoins notamment en standards permise par ce travail.
- **Amélie Coantic** souligne que le dialogue territorial doit faire émerger les besoins et que le CNIG doit se saisir de ces besoins pour identifier les travaux à l'échelle nationale. Elle note qu'il y a une petite ambiguïté de formulation : les standards ne doivent pas être proposés par la gouvernance territoriale mais doivent être faits à l'échelle nationale.
 - o **Nathalie Lemoine** précise qu'il y a bien une demande très explicite de pouvoir intégrer les échelles régionales et infrarégionales dans la fabrique des standards car ils ont des besoins différents et l'ensemble des participants ont insisté sur ce dialogue. Elle confirme que la phrase est ambiguë dans le texte (*page 2 de la note : « Co-construire et faire remonter des propositions de standard et leurs évolutions »*), elle fait référence à toutes les échelles lorsqu'elle parle de co-construire à tous les niveaux en incluant le niveau national. **Bertrand Monthubert** propose de préciser qu'il s'agit d'une *co-construction avec le CNIG*.
- **Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN**, pose une question sur la définition de la donnée territoriale et se questionne sur la signification d'une politique publique territoriale. Il souligne que le CNIG ne devrait pas se limiter à une approche multi-régionale et souhaite qu'une politique publique territoriale soit définie comme toute politique publique qui a une dimension territoriale mais qui peut également avoir des enjeux nationaux.
 - o Pierre-Alban Bonin est d'accord avec l'idée qu'une politique publique n'est pas nécessairement limitée à un territoire.
- **Bertrand Monthubert** propose d'apporter la précision suivante dans la formulation de la définition : *« Il est à noter que les politiques publiques territoriales concernent tout autant celles qui sont mis en œuvre par les différentes collectivités territoriales que par l'Etat, au niveau national comme déconcentré »*.
 - o .
- **Sébastien Soriano** soulève un deuxième point sur le réseau déconcentré de l'état et voudrait clarifier que les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREALs) et Directions départementales des territoires (DDTs) sont bien inclus dans ce réseau.
 - o **Pierre-Alban Bonin, chargé de mission données et cartographie de la FNCCR**, confirme que tous les services de l'état et les collectivités qui souhaitent participer sont inclus.
 - o **Sébastien Soriano** relève qu'il y a un enjeu d'embarquement dans lequel le CGDD a une main importante. Amélie Coantic rebondit en rappelant que le service des DREALs mobilisées sur la connaissance a pour objectif l'installation d'une gouvernance territoriale d'ici 2025. L'état a certes un rôle d'impulsion dans la mobilisation des acteurs mais les acteurs doivent également s'engager dans le dispositif. Amélie Coantic précise qu'une dynamique d'entraînement est à l'œuvre grâce aux régions pilotes.
 - o Bertrand Monthubert propose de préciser la note (*page 2 « Elle est composée d'élus représentants de tous les échelons engagés dans la démarche des collectivités et de leurs groupements ET des représentants de l'État et des opérateurs de référence de la*

donnée territoriale. ») et d'ajouter qu'il s'agit des représentants de l'état et des différents services déconcentrés.

- **Christine Archias, présidente de la commission des standards et vice-présidente de l'Afigéo**, précise qu'il existe déjà des structures de coordination, certaines avec une forte composante de gouvernance qui associent les acteurs locaux de la donnée géolocalisée : les CRIGEs qui incluent parfois les instances de l'État et leurs services déconcentrés et les représentants des différents acteurs de l'enseignement et de la recherche. Il y a un certain nombre d'acteurs qui restent difficiles à embarquer notamment dans le domaine de la santé. Cependant, une question de moyens se pose : il faut veiller à ce que les structures existantes soient consolidées et aient les moyens d'animer ce réseau.
 - o **Bertrand Monthubert** relève que la note du GT est en accord avec ce point car elle explicite que les comités doivent s'appuyer sur les infrastructures existantes notamment les CRIGEs. La question des moyens subsiste et il conviendra d'y être attentif dans les circonstances budgétaires actuelles.
- **François Noël, chef du Bureau Géographie-Hydrographie-Océanographie-Météorologie de l'Etat-Major des Armées**, demande à ce que des échéances de points d'étapes et des bilans soient mis en place afin de s'assurer de l'efficacité des travaux d'un point de vue concret sur la centralisation de la donnée.
 - o **Amélie Coantic** précise qu'il est essentiel de poursuivre ce travail sur la base de ce qui va émerger des premiers chantiers locaux. Le CNIG se devra de veiller à un minimum de coordination mais il faut attendre d'avoir les premières expérimentations pour amener des corrections aux recommandations.
 - o **Bertrand Monthubert** souligne qu'il n'y a aucun doute que le groupe de travail continuera de suivre ces développements dans le cadre d'une gouvernance nationale articulée au niveau territorial. Un point sera fait au prochain plénier sur les travaux du groupe de travail national.
 - o **François Noël** souhaite un regard autonome et que le CNIG ne soit pas juste une chambre d'enregistrement.

Une fois prises en compte les demandes de modifications/précisions (préciser que la co-construction se fait « avec le CNIG » dans la section *objectifs* , que la *composition des comités* inclut « les représentants de l'état et notamment des services déconcentrés » et apporter une précision sur la définition de la donnée territoriale), **la note de recommandations ainsi que la demande de renouvellement du mandat du groupe de travail CNIG sur la gouvernance de la donnée territoriale est validée à l'unanimité.**

1.2 Avancement des comités territoriaux de la donnée en régions - pour information

Présentation par **Bertrand Monthubert**.

Cinq régions - Pays-de-la Loire, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Occitanie - se sont mobilisées sous des formes variées. La région Grand-Est a ainsi déjà un pôle Data qui fonctionne autour d'un consortium entre la région et la préfecture de région. Des initiatives sont lancées en Pays-de-la Loire, Occitanie et Île-de-France, deux lancements de comités territoriaux sont début 2025. Les acteurs concernés participent activement au groupe de travail national. Le prochain plénier nous permettra d'en dire plus sur ces premiers éléments de test.

Remarques et débats :

- **Sébastien Soriano** demande si les acteurs ultra-marins sont inclus. **Bertrand Monthubert** précise qu'ils sont bien associés au projet et participent au groupe de travail et souligne l'importance de leur participation puisque leurs territoires sont dans des contextes spécifiques.

1.3 Fabrique pour la donnée territoriale - pour avis

Présentation par **Sébastien Soriano, Directeur général de l'IGN.**

Suite au rapport qui a été rendu sur la donnée territoriale, l'IGN et la DINUM, avec le CGDD, le CNIG, et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), se sont mobilisés pour opérationnaliser cette logique de rassemblement de la donnée. Sébastien Soriano insiste que ce n'est pas une fabrique de l'IGN. L'IGN propose d'élargir son dispositif de la *Fabrique des géocommuns* à la donnée territoriale plus largement et de revoir sa gouvernance afin qu'elle soit un objet commun de toute la communauté de la donnée territoriale. Il s'agit de mettre en place des communs, ce qui rend souhaitable que chacun accepte de baisser son pavillon institutionnel. L'IGN, pour ce qui le concerne, propose d'être le secrétaire de cette fabrique.

L'idée de cette fabrique est de créer, autour de défis identifiés, des dynamiques collectives d'acteurs, qui s'organiseraient pour rassembler des données sur ces thèmes. Par exemple, de telles dynamiques ont été créées au sein de la *Fabrique des géocommuns* sur les thèmes de l'adresse, de l'identification des bâtiments, et de la vue immersive. L'idée est d'apporter une glue permettant de faire converger l'action collective et de passer à l'échelle.

Il est essentiel que cette fabrique soit un objet collectif de la communauté, embarquant les acteurs territoriaux (collectivités territoriales, SDIS, associations engagées pour la donnée territoriale – Open Data France, Avicca, etc.), ainsi que les acteurs nationaux (SGPE, CGDD, DINUM, Banque des territoires, OSM).

Un comité stratégique décidera des priorités en filtrant les défis retenus à l'issue d'appels à communs. Ce comité serait idéalement, selon Sébastien Soriano, présidé par un élu, afin d'assurer la dimension territoriale d'une gouvernance partagée.

Remarques et débats :

- **Marielle Chrisment** annonce que la **Direction interministérielle du numérique (DINUM) est favorable à la mise en place de cette fabrique** car elle respecte les bonnes pratiques du programme beta.gouv : partir des besoins des bénéficiaires finaux, favoriser une gouvernance ouverte et partagée, travailler sur les sujets utiles, mettre en place des indicateurs pertinents, ... Cependant, Marielle Chrisment relève que la question du financement de ce projet lors de la période d'incertitude actuelle que connaît l'Etat reste à prendre en compte.
- **Amélie Coantic** souligne que le passage à l'échelle et la création d'un lieu unique permettant de structurer la donnée sont essentiels, afin de garantir l'efficacité de la gouvernance tout en maintenant l'objectif de frugalité budgétaire. C'est pourquoi **le CGDD est également favorable à ce projet.**
- **Pierre-Alban Bonin** estime que l'idée d'ouvrir la gouvernance de la Fabrique des géo-communs est pertinente, et pose la question de l'articulation avec les comités territoriaux de la donnée.

- **Sébastien Soriano** répond que ce point est à affiner dans le groupe de travail, et il estime que la Fabrique de la donnée territoriale est un lieu naturel pour faire éclore les communs identifiés dans le cadre des gouvernances territoriales.
- **Nathalie Gosselin, représentante de l'Association Régions de France**, demande à quel niveau les projets déjà existants dans certains territoires seront imbriqués dans cette fabrique. Elle souligne qu'il serait souhaitable de mutualiser les projets pour éviter de « réinventer la roue ».
 - **Sébastien Soriano** précise que la fabrique fonctionnera selon une logique d'appels à communs, permettant à la communauté territoriale de proposer des thèmes, dans une optique de passage à l'échelle, généralisation et mutualisation.
- **Bertrand Monthubert** observe une possibilité importante d'articulation et de co-construction entre les comités territoriaux de la donnée et la Fabrique de la donnée territoriale qui pourrait répondre aux besoins et cas d'usage émergeant des comités.
- **Gabriela Martin**, souhaite approfondir les échanges entre l'IGN et Opendata France, qui a pour projet la mise en place, en 2025, d'un comité d'experts pour aborder les cas d'usage qui émergent dans les territoires.

2. Fabrique des standards

Travaux du groupe de travail sur la Fabrique des standards - pour validation.

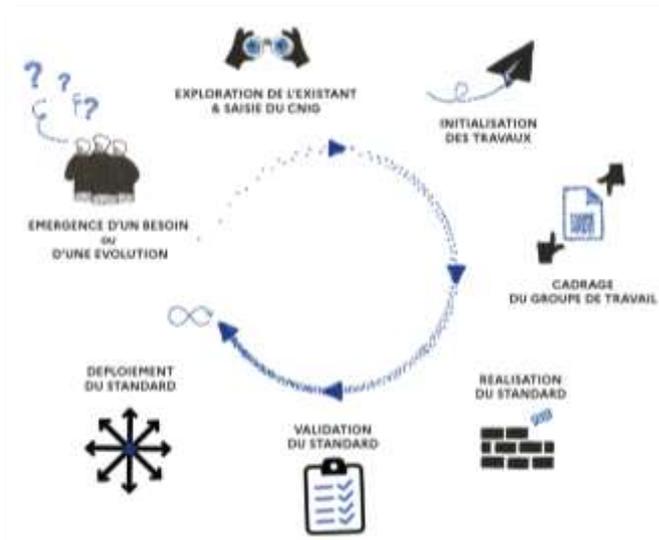
Présentation par Marie Lambois IGN, Geoffrey Aldeber (DINUM), Cécile Tourneboeuf (OpenCommunities).

Pour rappel, les missions de la Fabrique des standards se divisent en quatre axes :

- Industrialiser la rédaction des standards pour plus d'efficacité,
- Articuler les standards CNIG avec la sphère data.gouv.fr, notamment avec schema.gouv.fr et harmoniser les processus avec, en particulier, la DINUM
- Documenter le processus de création (Étapes de la vie d'un standard, Outils)
- Référencer les standards CNIG pour faciliter leur accessibilité

Depuis l'été 2024, le Groupe de travail est accompagné par Open Communities.

La méthode de travail s'est déroulée sur trois phases, une phase de cadrage de la démarche, d'exploration et de propositions, incluant quatre séances sur trois mois. Le premier atelier a posé un diagnostic sur la manière dont les standards sont produits au sein du CNIG, ce qui a permis d'identifier les freins à la participation et à l'émission de besoins. Le second et troisième atelier se sont focalisés sur les étapes de l'élaboration des standards, et le déploiement de ces standards. Enfin, le dernier atelier a fourni une concrétisation des propositions de formalisation du processus de standardisation.



Le groupe de travail propose un processus simplifié, redessiné pour rendre compte de la Fabrique des standards, incluant trois degrés d'utilisation :

- Une lecture imagée pour une compréhension rapide de l'émergence d'un besoin jusqu'au déploiement du standard
- Un descriptif détaillé de chaque étape dans des fiches
- Des outils, repères et bonnes pratiques mis à disposition des utilisateurs (wiki et modèles de document)

Cette proposition prend en compte les difficultés des participants à estimer la charge de travail liée à la participation à un groupe de travail et à se repérer dans les documents et étapes clés du processus.

Le groupe de travail propose une synergie et meilleure articulation entre data.gouv et le CNIG par :

- Le référencement systématique sur schema.data.gouv.fr de tous les standards CNIG validés : L'idée est que ce site soit un catalogue complet de tous les standards et schémas de données. De plus, le groupe de travail souhaite faire connaître cet outil et harmoniser les pratiques.
- Le déploiement du **forum** <https://forum.data.gouv.fr/> (DINUM) comme outil de centralisation et de diffusion des besoins de standards : Ce forum permet de faire des propositions sur les schémas de donnée et les standards.

Pour la suite, le groupe de travail recommande de mettre en place une phase de rodage des livrables identifiés par le groupe de travail pour les améliorer et la poursuite du mandat du GT Fabrique des standards et l'identification d'un pilote pour animer le travail sur les modèles.

Remarques et débats :

- **Pierre Jaillard, président de la commission nationale de toponymie**, souhaite savoir si une procédure de validation des données centralisées ayant des sources diverses est mise en place.
 - o Dans les cas où c'est nécessaire, **Marie Lambois** précise qu'il est possible d'avoir un validateur mais ce n'est pas systématique. Une brique de validation, nommée vali.data, a été élaborée par Opendata France et permet de valider des schémas de données à partir d'un modèle fourni. Par conséquent, l'utilisateur peut savoir s'il y a des erreurs avant de publier ses données. Du côté de data.gouv, il y a aussi des processus permettant de vérifier si les standards sont respectés, ce qui facilite l'agrégation des données.

- **François Noël** demande s'il est possible de quantifier l'utilisation d'un standard. **Geoffrey Aldebert** confirme que c'est, en effet, possible d'identifier le nombre de producteurs et d'utilisateurs pour chaque standard.

Les travaux du groupe de travail de la Fabrique des standards, la proposition de mise en place d'une phase de rodage et de la continuation du mandat du groupe de travail, sont validés à l'unanimité.

3. Mise à jour de l'arrêté du 5 mars 2019 relatif aux référentiels géodésiques

Proposition de modification de l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n°2000-1276 du 26 décembre 2000 relatif aux référentiels géodésiques - pour avis.

*Présentation par **Pierre Briole, président de la commission Géopositionnement** et **Gilles Canaud, IGN**.*

Gilles Canaud rappelle le contexte réglementaire avec son origine sous la forme de :

- L'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995
- Le décret n° 2006-272 du 3 mars 2006 modifiant le décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000
- Le règlement (UE) no 1089/2010 de la Commission du 23 novembre 2010 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques.
- Le décret n° 2019-165 du 5 mars 2019 officialise l'ITRS
- L'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret précise les Repères de référence géodésiques et altimétriques réalisant le Système sur les territoires de la république.

Ces décrets officialisent l'utilisation des repères de référence précis réalisant l'ETRS89 pour la métropole, et l'International Terrestrial Reference System (ITRS) pour les entités ultra-marines. Ces décrets permettent des modifications rapides, ils sont évolutifs pour rester homogène avec les systèmes internationaux et pour éviter l'obsolescence. Cette évolution se fait avec une veille active du CNIG dont le groupe de travail Réglementation et information géodésique (RIG) propose des modifications de l'arrêté à chaque fois que cela est techniquement opportun et saisit l'occasion de corriger les éventuelles 'coquilles' des textes précédents.

De récentes opportunités géodésiques demandent une modification de l'arrêté. Une refonte des références à Wallis et Futuna était nécessaire en 2022, puisque le réseau n'avait pas été maintenu depuis 1996 dû à l'éloignement des territoires rendant l'opération lourde au plan logistique. Par ailleurs l'activité tectonique de Futuna induit des variations d'altitude dont il faut tenir compte. En ce qui concerne Mayotte, une crise tectonique majeure commencée en 2018 a causé des déplacements horizontaux et verticaux supérieurs au décimètre. Ainsi, les coordonnées et altitudes RGM04 et MAYO53 ont cessé d'être valides à partir de 2018 du moins pour garantir une assise suffisamment précise à toute infrastructure géolocalisée. Une mission a été lancée en 2023 afin de mesurer les changements. Il a été conclu qu'il est absolument nécessaire de recréer de nouvelles références géodésiques et altimétriques sur l'ensemble de l'île.

Gilles Canaud présente les éléments que le groupe de travail souhaite modifier dans l'arrêté qui sont dans la note envoyée aux participants en amont de la réunion.

Le conseil plénier porte un avis favorable à la modification de l'arrêté à l'unanimité.

Gilles Cnaud annonce que le service de métrologie et de géodésie de l'IGN (SGM) a entrepris une démarche de diffusion collective et partenariale des données territoriales et des villes depuis une dizaine d'années, et sont, depuis deux ans, passés à une coproduction des données de géodésie de nivellement. Des conventions ont déjà été ratifiées notamment avec Dunkerque et bientôt avec la Métropole de Strasbourg.

4. Validation de standards.

Standards Adresse, Risques, Star-Eau, Grace-THD - pour validation.

*Présentation par **Christine Archias**.*

Christine Archias rappelle que les standards sont des préconisations pour la modélisation de données et certains standards ont une valeur réglementaire avec une obligation de les appliquer. Elle rappelle également les éléments clés du processus de création de standards qui commence par la mise en place d'un mandat pour un groupe de travail ouvert dont les travaux sont soumis à un appel à commentaires, puis validés par la commission et enfin par le plénier du CNIG.

Les standards soumis à la validation du plénier sont :

- Le **standard Adresse** dans sa première version dont l'objectif est de faciliter l'articulation du référentiel Base Adresse Nationale (BAN) avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux) et systèmes d'informations métiers. (Le groupe de travail est piloté par l'IGN et ENEDIS.)
- Le **standard Risques modèle commun et profil PPR** qui a pour but de standardiser les données numériques géographiques relatives aux procédures réglementaires dans les plans de prévention des risques (PPR). (Le groupe de travail est piloté par l'IGN.)
- Le **standard Star-Eau** qui permettrait la standardisation des descriptions numériques des réseaux d'eaux et d'assainissement. (Le standard a été co-construit par Altereo, Astee, et la métropole de Lyon.)
- La nouvelle version du **standard Grace THD** dont l'objectif est de standardiser la description numérique des réseaux de fibre optique.

Remarques et débats :

- **Bertrand Monthubert** précise que les standards sont en accord avec les normes nationales et européennes.
- **Tony Emery, représentant de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)**, précise que l'adoption du standard Adresse ne vaut pas obligation pour les communes d'en remplir tous les champs. **Amélie Coantic** explique que, en effet, il n'y a pas d'obligation mais que le standard permet d'avoir une feuille de route lors de la collecte de donnée, si les acteurs le souhaitent.
- **Corinne Prost, note** que les informations relatives aux bâtiments n'existent malheureusement pas toutes. **Christine Archias** ajoute qu'il s'agit de la version 1 du standard qui définit les composantes de l'adressage, et porte sur la Base adresse Nationale (BAN). La validation de cette version n'empêche pas de faire évoluer le standard, lorsque plus de données seront disponibles dans la BAN.

Les standards Adresse V1, Risques modèle commun et profil PPR, et Star-eau et la nouvelle version du standard Grace THD sont validés à l'unanimité.
--

5. Renouveaulement du CNIG

Avis du CNIG sur son renouvellement en 2025 - pour avis.

Présentation par Bertrand Monthubert.

Le décret n° 2020-806, relatif à certaines commissions dont le CNIG, établit que, tous les cinq ans, l'utilité de ces commissions doit être réinterrogée. Le gouvernement sera, par conséquent, amené d'ici le 8 juin 2025 à décider du renouvellement du CNIG. Le conseil plénier doit émettre un avis pour ce renouvellement. **Bertrand Monthubert** souligne le rôle actif du CNIG avec ses 600 participants de diverses organisations et que le CNIG est directement cité dans certains articles de notre réglementation nationale. De plus, depuis sa réforme en août 2022, il s'investit grandement sur de nouvelles missions en matière de modèles économiques, de relations internationales et de communication.

Remarques et débats :

- **Pierre Briole** observe une augmentation des activités au sein des commissions ces dernières années. Il note que la charge de travail bénévole des participants au CNIG est peu connue par les différents organismes. Il encourage les organismes de tutelle membres du conseil plénier à faire de la publicité pour ce travail en leur sein et à bien reconnaître cet effort auprès de celles et ceux qui l'accomplissent.
- **Sébastien Soriano** soutient complètement la proposition du renouvellement du CNIG et souligne son admiration pour la dynamique du CNIG, ses travaux et son animation. Il observe que le CNIG a réussi à surmonter un défi majeur : un dialogue a été instauré entre techniciens et non-techniciens.
- **Nathalie Lemoine** souligne l'utilité du CNIG dans la relation entre l'état et les territoires mais remarque que beaucoup de sujets restent encore à aborder au sein du CNIG. Elle soutient également cette proposition de renouvellement.

Amélie Coantic souhaite préciser le contexte actuel : 50% des commissions au sein de l'Etat ont été supprimées ces dernières années, et chaque comité interministériel de transformations publiques s'engage à supprimer des instances consultatives. C'est pourquoi il est important pour les acteurs concernés d'énoncer leur avis favorable sur ces instances. **Le CGDD proposera au prochain ministre de renouveler le CNIG dans son fonctionnement actuel** qui montre une forte productivité et des résultats encourageants.

L'avis du CNIG sollicitant son renouvellement en 2025 est adopté à l'unanimité.

6. Travaux du CNIG (pour information)

6.1 Travaux du groupe de travail « données géolocalisées en santé »

*Présentation par **Paul Grignon**, CGDD/Ecolab.*

Le mandat du groupe de travail partait d'un constat : le manque d'interopérabilité entre données environnementales et de santé constitue un frein important à la mobilisation des données en santé-environnement. Ses objectifs étaient de :

1. Faire un état des lieux des besoins et usages en termes de géolocalisation des données en santé, et de mobilisation/croisement des données environnementales et de santé.
2. Identifier les ressources structurantes existantes (référentiels et standards existants) en santé-environnement.

L'initiative a été mise en place en 2023 au sein de la Commission Besoins et Usages du CNIG et est co-animée par le Green Data for Health (CGDD), par le Health Data Hub, et par la Délégation du Numérique en Santé. Le groupe de travail promeut un fonctionnement collaboratif avec des supports collaboratifs de co-construction (outil MIRO) en séance et l'utilisation de documents partagés via l'espace OSMOSE en asynchrone.

Le groupe de travail s'est réuni sept fois et a produit trois livrables :

1. Un rapport « Les possibilités de géolocalisation des données en santé » produit par plus de 10 contributeurs de diverses entités.
 - Ce rapport fait l'état des lieux des types de données de santé et la façon dont elles peuvent être mises en lien avec les données environnementales. Deux grands axes émergent de ce rapport : la géolocalisation de l'offre de soins et la géolocalisation des patients/bénéficiaires de soins. Enfin, différents freins et leviers juridiques, techniques et organisationnels sont explicités.
 - Il sera diffusé à la communauté de la donnée en santé-environnement et relayé auprès de points de contacts clés (organismes d'expertise, cursus de formation).
2. Un sondage auprès de la communauté pour mieux comprendre les freins, les usages et les problèmes rencontrés en termes de qualité et de croisement des données environnementales et sanitaires.
 - Un des enjeux majeurs observés est l'hétérogénéité des données en termes de méthodologie et d'harmonisation des protocoles qui empêche la comparabilité. De plus, le sondage note l'incomplétude et la fragmentation des données qui sont détenues par différents acteurs, un problème majeur en outremer notamment.
3. Un référencement des standards utiles pour la mobilisation des données environnementales en santé-environnement.
 - Ce référencement sur la plateforme en ligne du Green Data for Health inclut notamment les nomenclatures, schémas de données, bases de données structurantes (dont les jeux de données de référence) et les tables de correspondance ou de passage.

Paul Grignon explique que, lors du Challenge for Green Data for Health, un défi porté par le CEREMA et la métropole de Bordeaux nommé Bambin a fait remonter des besoins d'homogénéisation des mesures de bruit. Différents standards existent au niveau local créant un réel enjeu de standardisation à l'échelle nationale.

6.2 Programme 2025

*Présentation par **Pierre Laulier**, secrétaire général du CNIG.*

Le CNIG prévoit de nouvelles thématiques et travaux pour 2025 :

- **Pierre Briole** présente le projet de la Commission Géopositionnement d'une étude de besoins sur l'infrastructure géodésique en France, pilotée par l'Afigéo.
- De nouveaux thèmes de travail suite à des échanges avec différents ministères et acteurs ont été identifiés : l'éducation nationale et le sport (de nature en particulier), ainsi que le dépôt légal et les archives.
- La Commission Europe et International du CNIG, sera le lieu où pourront s'élaborer les avis au service du représentant de la France auprès de du Groupe d'experts des Nations-Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM).
- Suite au colloque « souveraineté et données géolocalisées », **Annie Blandin, présidente du pôle innovation et prospective**, informe le plénier qu'un numéro des *Annales des Mines* sera publié en septembre 2025, basé sur le programme du colloque. Deuxièmement, un projet de vade-mecum est en cours de rédaction avec Pierre Laulier et Denis Berthault sur les questions de souveraineté et d'indépendance stratégique.
- Des journées Jumeaux numériques des territoires sont organisées à Caen du 26 au 28 mai en partenariat avec MINnd2050.
- Une actualité importante en 2025 est les quarante ans du CNIG, institué en 1985. C'est l'occasion de faire connaître le CNIG. Un comité d'organisation est actuellement en train d'être constitué avec les présidents de commissions. Les idées et les propositions sont les bienvenues.

Remarques et débats :

- **Sébastien Soriano** annonce que l'IGN est en train d'élaborer avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES) et le CGDD un projet de création d'un comité national stratégique des infrastructures d'observations géodésiques. Il s'agira d'un comité des parties prenantes et établissements qui investiront des moyens dans ce domaine pour évoquer des questions de souveraineté et coordonner les efforts français et internationaux. Plus d'informations seront partagées dès que possible sur l'articulation de ce comité avec le CNIG, qui a vocation à être partie prenante de ce comité. La question des besoins en infrastructures géodésiques gagnerait également à être articulée avec la mise en place de ce comité.
- **Sébastien Soriano** est favorable à ce que l'IGN co-pilote la journée Jumeaux Numériques avec MINnd2050, avec lequel il co-pilote le groupe de travail Jumeaux Numériques, afin d'assurer une bonne coordination.
- **Hélène Begon, adjointe au responsable de l'Ecolab du CGDD**, rappelle que la directive INSPIRE sera renouvelée prochainement et que, par conséquent, le CNIG - instance nationale chargée de la coordination de l'application de cette directive - va devoir travailler sur ce renouvellement. **Claire Dorville, cheffe de projet Europe/international et gouvernance de la donnée à l'Ecolab** précise que des consultations INSPIRE sont à prévoir en 2025, ainsi que des groupes de travail associés sur la révision de cette directive.
- **Benoît Morando, secrétaire général adjoint du CNIG**, annonce qu'une [nouvelle plaquette](#), mettant en valeur quatre cas d'usage, a été produite par le secrétariat du CNIG afin de répondre aux besoins de communication mentionnés plus tôt. Il invite les membres du CNIG à la partager avec leur réseau.

7. Annonces des membres

Annonces de l'IGN :

- L'IGN porte, avec le CEREMA, l'INRIA et un consortium d'acteurs privés, un projet de Jumeau numérique de la France et de ses territoires, qui vise à proposer une réplique virtuelle dynamique du territoire, avec pour enjeu de faciliter la capacité de simulation de phénomènes dans le contexte de transition écologique et énergétique. Le dossier de projet a été déposé auprès de France 2030 et est en cours d'instruction. Ce projet a pour vocation de se construire en articulation avec des cas d'usage. C'est pourquoi un appel à communs, qui a reçu plus de deux cents réponses, avait été lancé dans le cadre de la fabrique pour identifier des thématiques prioritaires soutenues par des représentants de territoires, des collectivités et fournisseurs de solutions travaillant sur les jumeaux numériques. Ces cas d'usage permettront de prioriser la construction d'un socle de jumeau numérique.
- Avec un collectif de partenaires dont La Banque des Territoires, OVH, Léonard (plateforme d'innovation de Vinci), la fabrique de la cité chez Vinci, l'école de design de Cergy-Pontoise et le CNIG, l'IGN lance les « rencontres de la cartographie » dont la première sera début 2026. L'objectif est de créer un moment festif et convivial tourné vers la société civile pour faire de la cartographie un levier de démocratie au service de nos territoires. L'enjeu est de démontrer et de faire prendre conscience comment la cartographie est un objet à l'interstice de trois domaines : les enjeux de transition écologique (dans le contexte de l'Anthropocène), de souveraineté technologique et de renouveau démocratique. Une soirée est organisée le 8 janvier réunissant pour la première fois tous les acteurs concernés de l'écosystème pour construire l'initiative et discuter de cette édition 2026. En réponse, B. Monthubert estime qu'il est important que le CNIG s'associe à cette initiative.

Conclusion

Bertrand Monthubert précise que le prochain plénier aura lieu en juin, et suggère une durée de trois heures pour ce prochain rendez-vous au lieu de deux heures.

La séance est levée à 11h52.